

Rappel du jour 15 Ramadhan 1441

□

☪ Rappel du jour

□ 15 Ramadhan 1441

□Traduction du Hadith:

D'après Abou Massoud al-Badri□, le Prophète□ a dit: «Toute dépense que l'homme fait pour sa famille, recherchant le contentement d'Allah SWT, lui sera comptée comme une aumône».

□Muslim n°1002

□Commentaires:

►Allah SWT dit : « Au père de l'enfant [il incombe] de les nourrir et de les vêtir de manière convenable ». Il est du devoir du père de subvenir aux besoins de la famille c.à.d. de s'assurer que celle-ci a un toit, de la nourriture et des vêtements dans ses limites financières. Pour certains, le seul but de leur travail est d'essayer d'offrir une vie confortable aux siens. Cependant, peu savent que cet effort est aussi un acte de grand mérite aux yeux d'Allah. Dans un autre hadith le Prophète □a dit : « Il n'y a pas une dépense que tu fais recherchant la satisfaction de Dieu sans que tu n'en sois rétribué, jusqu'à la petite bouchée que tu déposes dans la bouche de ton épouse. »

Même une action qui peut paraître simple ou anodine est rétribuée par Allah SWT, si l'intention est de Lui plaire.

►Dans un autre hadith, le Prophète SAW a expliqué que le dinar dépensé pour sa famille rapportera une plus grande récompense que le dinar dépensé dans le chemin d'Allah ou celui dépensé pour affranchir un esclave ou encore celui versé en aumône. La raison est simple : entretenir ceux dont on a la charge est obligatoire, les autres actes mentionnés sont surérogatoires ; s'acquitter d'une action faradh permet d'obtenir plus de

mérite. Ce hadith concerne les besoins nécessaires de la famille, lorsque le père essaie de combler le manque de ses proches. A ce moment, il aura plus de récompenses que de donner de l'argent en aumône. Au-delà de cette limite, il est recommandé de penser aux autres sadaqah possibles.

En effet, les anges font quotidiennement des invocations pour ceux qui dépensent de manière convenable comme l'a expliqué Nabi ﷺ: « Il n'y a pas un jour qui se lève sur le serviteur de Dieu sans que deux anges ne descendent, le premier invoquant ainsi : « Mon Dieu ! Accorde une compensation à tout donateur ! » Quant au second, il dit : « Mon Dieu ! Inflige une perte à l'avare ! » »

□ Ces hadiths prouvent que les parents sont pleinement récompensés pour ce qu'ils dépensent pour leur famille, et qu'Allah SWT, de par Sa bonté infinie, gratifie son serviteur pour le simple fait de combler les besoins des siens, chose tout à fait naturelle, à condition de faire la bonne intention.

□□ Qu'Allah SWT nous accorde la compréhension des paroles du Prophète ﷺ et le tawfiq de corriger nos intentions. Amine

Mufti Yassine Gangat

Classe 5 HN